175347 - Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) avait-il l’habitude d’établir les mariages de ses filles en des endroits déterminés?

question

Existe-t-il un hadith authentique qui exige que le mariage soit conclu dans une mosquée ? Je sais que Tirmidhi a rapporté un hadith dans ce sens mais il est faible. Existe-t-il un hadith authentique relatif à ce propos? Où est ce que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) établissait les mariages de ses filles ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’y a aucun hadith authentique portant sur la recommandation de l’établissement du mariage dans une mosquée. Bien plus, cette recommandation n’a aucun fondement argumentaire.

A ce propos, cheikh ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Je ne connais aucun fondement à la recommandation de l’établissement du mariage dans les mosquées ni surtout pas un argument reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Cependant s’il arrive que le mari et le tuteur matrimonial se retrouvent dans la mosquée et conviennent à y conclure un mariage, cela ne fait l’objet d’aucun inconvénient.

Quant à considérer la pratique comme une recommandation qui justifierait qu’on dise : sortons de la maison et rendons nous à la mosquée pour y établir le mariage, cela doit d’être fondé sur un argument. Or je n’en connais aucun.» Extrait de liqaa al-bab al-maftouh (17/167).

Des jurisconsultes n’ont recommandé la conclusion du mariage dans les mosquées que pour les rendre bénis et en diffuser la nouvelle. Certains d’entre eux l’ont recommandé sur la base d’un hadith faible. Voir l’encyclopédie juridique (37/214) et (41/221).

D’aucuns le recommandent aujourd’hui car, en l’établissant à la mosquée, on évite bon nombre de violations de la loi religieuse commises quand le mariage est établi en dehors de la mosquée comme la mixité interdite, l’usage du tabac, la musique, le chant et d’autres choses interdites.

Quant à la question portant sur l’endroit où le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) établissait les mariages de ses filles, nous ne lui connaissons aucun fondement dans les versions. Il ne semble pas qu’un tel endroit revêtait un tel intérêt que les gens tenaient à le connaître et à le faire connaître. Il semble encore que cela se passait dans les lieux habituels de rassemblement ou dans les maisons où à tout autre lieu disponible. Nous ne n’avons rien trouvé dans les versions concernant cette question.